



ORPI PRO

Barème d'honoraires

TRANSACTION / VENTE

PRIX DE VENTE	POURCENTAGE DE COMMISSION HT
< 100 000 €	5 000 €
100 000 € à 500 000 €	5%
500 000 € à 1 000 000 €	4%
>1 000 000 €	3%

CESSION BAIL/ FOND DE COMMERCE

PRIX DE VENTE	POURCENTAGE DE COMMISSION HT
< 75 000 €	10%
75 000 € à 150 000 €	8%
150 000 € à 250 000 €	6%
> 250 000 €	5%

HONORAIRES MINIMUM 5 000 € HT

HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

LOCATION

30 % DU LOYER ANNUEL HC ET HT A LA CHARGE DU BAILLEUR
ou
30 % DU LOYER ANNUEL HC ET HT A LA CHARGE DU PRENEUR
ou
HONORAIRES PARTAGES

HONORAIRES MINIMUM 2 500 € HT

HONORAIRES DE REDACTION D'ACTES BAUX COMMERCIAUX 700 € HT

ESTIMATION

ESTIMATION DE MURS 350 € HT
ESTIMATION FONDS DE COMMERCE 500 € HT

Honoraires indiqués hors taxes, TVA au taux de 20 % en sus

**ORPI VIP Business – siège social : Vernoux Immobilier 15 Rue Teynière
01000 Bourg en Bresse**

SARL au capital de 48 000€ - RCS Bourg en Bresse 498 234 897
Carte professionnelle n°CPI 0101 2020 000 045 057 délivrée par la CCI de l'Ain
Garantie : QBE – 37 Boulevard du Régent 1000 Bruxelles

La délivrance d'une facture est obligatoire

8/07/2022